

Dossier d'habilitation, de renouvellement et de bilan Diplôme d'Université

Intitulé :	D.I.U "PRATIQUES D'ART-THERAPIE POUR SOIGNANTS"
Domaine :	
Niveau du diplôme :	
Niveau requis :	
Durée de la formation :	2 ANS
Formation diplômante :	
Année d'ouverture :	2011
Année d'échéance :	2012

I - Fiche d'identité de la formation

1 – Responsables

Responsable(s) de la formation :

Nom, prénom	Qualité	CNU/champ disciplinaire	E-mail professionnel
MAUCO Gérard	Professeur	44-01	Gerard.mauco@univ-poitiers.fr

Autres responsable(s) de la formation :

Nom, prénom	Responsabilité	E-mail professionnel
GIRAUD Jean-Jacques	Responsable pédagogique	Jean-jacques.giraud@univ-poitiers.fr
PAIN Benoît	Assistant pédagogique	Benoit.pain@univ-poitiers.fr
		@univ-poitiers.fr

2 – Références institutionnelles

UFR, école ou institut :

Localisations des enseignements (citer toutes les localisations envisagées) : Poitiers

Partenariats locaux, nationaux ou internationaux, co-habilitation, co-diplomation, délocalisation à l'étranger : UFR Médecine Tours

Date et avis du Conseil de Faculté, d'Ecole ou d'Institut : 19/01/2011

Date et avis du CEVU : Mars 2011

Date et avis du CA : Avril 2011

En cas de renouvellement, préciser la date de création initiale (*vote CA*) : avril 2011

3 – Type de diplôme et effectifs attendus (cocher les cases correspondantes)

Type de formation	Oui / Non	Effectif attendu
Formation initiale		5
Formation continue		15
A distance		

II – Objectifs et contexte de la formation

1. Objectifs pédagogiques

a – Objectifs scientifiques (connaissances) :

- Savoirs (connaissance des domaines d'intervention de l'art-thérapie, connaissance des publics bénéficiaires de l'art-thérapie, connaissance des enjeux relationnels et interrelationnels qui soutiennent les processus de création, et maîtrise de la méthodologie de projet de soin)
- Savoir-faire (exercer une responsabilité d'art-thérapie, étudier l'adéquation du projet de soin aux besoins des patients, concevoir un protocole d'observation et d'analyse des situations de soin, et mettre en œuvre des dispositifs d'interventions spécialisées) ;
- Initiation à la recherche scientifique : travail en lien avec la première étude française :
 - * TITRE : "Art thérapie, soins de support, améliore la qualité de vie des patients traités par radiothérapie atteints de cancers ORL : étude contrôlée randomisée, R.-J. Bensadoun, P. Ingrand, J.-J. Giraud, B. Pain, I. Troussier"
 - * DESIGN : Etude randomisée contrôlée ouverte prospective monocentrique
 - * LIEU : Monocentrique : Service de Radiothérapie du PRC du CHU de Poitiers
 - * DIRECTEUR SURVEILLANT : Pr R.-J. Bensadoun
 - * INVESTIGATEURS : R.-J. Bensadoun, P. Ingrand, J.-J. Giraud, B. Pain, I. Troussier

b – Objectifs professionnels (compétences) :

- Répondre aux plans gouvernementaux "Cancer" de 2002 (mesure 42) et "Alzheimer" de 2008 (mesures 15 à 17)
- Etablir un protocole de prise en charge thérapeutique en Art-thérapie (objectif thérapeutique, éléments d'observation, évaluation, etc...)
- Mettre en œuvre des moyens adaptés : prendre en charge en atelier d'Art-thérapie les déficits (déficits physiques, déficits psychiques et déficits socio-relationnels), et comprendre les phénomènes de la création artistique

2. Place de la formation dans l'offre de l'établissement, articulation avec les autres formations

- Les cliniciens ont remarqué depuis longtemps les liens entre la maladie mentale et la créativité (B.L. Miller et C.E. Hou, , "Portraits of artists : emergence of visual creativity in dementia" in Arch. Neurol. 2004 ; 61 ; 842-4).
- Il s'agit donc d'articuler ce DIU aux DES de Psychiatrie et plus généralement aux DES et DU interrogeant la prise en charge de la douleur, à l'Ecole d'Orthophonie de l'UFR Médecine-Pharmacie, à l'IFMK du CHU de Poitiers, aux IFSI de la région (universitarisation des études d'infirmières en cours), etc...
- Compléter une formation initiale spécialisée en art thérapie par un niveau d'études universitaires
- Répondre aux besoins des EPHAD, aux projets sanitaires de l'ARS et aux schémas territoriaux de la région Poitou-Charentes.

3. Partenariats

L'Art-thérapie s'adresse aux personnes malades et qui souffrent de troubles de l'expression, de la communication ou de la relation : partenariats avec l'UFR Médecine de Tours (Maël LEMOINE) et l'Ecole d'Art-thérapie de Tours (AFRATAPEM). Des partenariats seront envisagés avec :

- * l'UFR Sciences du Sport (Isabelle Lamothe),
- * l'IRTS Poitou-Charentes,
- * l'Ecole des Beaux-Arts de Poitiers,
- * Conservatoire à rayonnement régional de Poitiers, etc...

III – Organisation de la formation

1 - Contenus et types d'enseignement

Volume horaire global pour un étudiant pour ce diplôme : 398 heures

Dont :

- cours : 90 heures
- TD : 90 heures
- TP : heures
- Travail personnel : 70 heures
- stage : 140 heures (base : 35h/semaine)

Précisions sur les contenus et articulation : Le volume horaire de la formation est de 398h sur 2 ans et tend à former en alternance les professionnels à l'Art-thérapie.

Diplôme d'Université

Elle se veut, en alternance, théorique et clinique pour répondre au mieux aux projets professionnels des soignants. Afin de rendre possible la formation des soignants et les impératifs de leurs employeurs, notamment les exigences de services de formation continue, la formation se déroule les jeudi du 1^{er} octobre au 30 juin de la deuxième année. Elle vise à organiser une journée d'étude scientifique en fin de deuxième année.

Les enseignements seront tous déposés, sous forme de fichiers PDF, sur la plateforme ENT de l'UFR Médecine et Pharmacie de Poitiers afin de produire une formation scientifique de qualité. La formation se fonde sur :

- 1) Un enseignement théorique sous forme de 8 séminaires (90h) :
1^{ère} année : 5 séminaires, 1 jeudi /mois (8 x 7h30 = 60h).
2^{ème} année : 3 séminaires de perfectionnement, 1 jeudi/2 mois (4 x 7h30 = 30h)
- 2) Un enseignement pratique sous forme de 4 séminaires (90h)
1^{ère} année : 3 séminaires, 1 jeudi/mois (8 x 7h30 = 60h) :
2^{ème} année : 1 séminaire d'ateliers de perfectionnement, 1 jeudi/2 mois (4 x 7h30 = 30h).
- 3) Des stages d'observation et de pratique encadrée d'une durée de 4 semaines (4 x 35h = 140h) : l'étudiant répartit ces stages selon les besoins, avec obligation d'effectuer 140h au cours de ses 2 ans de formation.
- 4) La rédaction d'un mémoire de recherche, dirigé par un médecin, ou un pharmacien, ou un psychologue titulaire d'un master de psychologie clinique et justifiant de 5 années (en continue) de pratique, ou un art-thérapeute diplômé de l'Université et justifiant de 5 années de pratique (2^{ème} année = 70h).
- 5) Des groupes de supervision animés par des arts-thérapeutes diplômés de l'Université et en activité :
1^{ère} année : groupes de parole, 1 jeudi/2 mois (8 x 1h);
2^{ème} année : forum internet sur la plateforme ENT de l'UFR Médecine et Pharmacie de Poitiers

Précisions sur le stage et articulation avec la formation (justifier la présence d'un stage dans la maquette) : Ce DIU "Pratiques d'Art-thérapie pour soignants" s'adresse principalement à des professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes, masso-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, infirmiers, etc...) et aux professionnels du secteur social travaillant dans le domaine sanitaire (éducateurs de jeunes enfants, etc...), cette formation nécessite une certaine connaissance de la psychopathologie et des stages d'observation et de pratique encadrée.

2 - Equipe pédagogique

a – Intervenants académiques :

Nom et qualité des enseignants	Section CNU/champs disciplinaire	Nom et qualité des enseignants	Section CNU/champs disciplinaire
MARCELLI Daniel, PU	49-04		
GIL Roger, PU Emérite	49-01		
MENU Paul, PU- PH	51-03		
PAIN Stéphanie, MCU	40-03		
ARIES Jacques, MCU-PH	48-01		
JAAFARI Nematollah, MCU-PH	48-01		
BENSADOUN René-Jean, PU PH	47-02		
MAUCO Gérard, MCU-PH	44-01		
GIRAUD Jean-Jacques, PU Emérite	31		
PAIN Benoît	17 et 72		

b - Participation de professionnels à la conception des programmes et aux enseignements :

Nom prénom	Fonction	Entreprise	Secteur activité entreprise	Heures effectuées
DAUGA David	PH	CH Henri Laborit, Poitiers	Autisme	12h
MERLET-CHICOINE Isabelle	PH	CHU Poitiers	Neuro-gériatrie	8h
MIGEON-DUBALLET Isabelle	PH	CHU Poitiers	Gériatrie	8h
LANDRAULT Valérie	Art-thérapeute	Libéral, Poitiers		30h
BIANCHI Bruno	Art-thérapeute	Libéral, Blois		30h
MALOUVET Laurent	Art-thérapeute	Libéral, Poitiers		10h
CHARDON Fabrice	Psychologue et Art-thérapeute	Libéral, Chambéry		30h
MIGNET Mariette	Psychologue	Libéral, Poitiers		4h

3. Publics concernés

– Conditions d'admission : Lettre de motivation et projet d'Art-thérapie

– Origine des étudiants : Principalement des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, sages-femmes, masso-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, infirmiers, orthophonistes, etc...) et aux professionnels du secteur social travaillant dans le domaine sanitaire (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, etc...).

4 – Contenu de la formation et contrôles des connaissances et des compétences

Module ou enseignement	Volume horaire effectif annuel pour l'étudiant				MCC		
	CM	TD	TP	Encadr. étudiant	Type d'épreuve (CC, CT)	Modalités des épreuves (écrit, oral, dossier...)	Nombre d'épreuves du module / enseignement
S2 : Séminaires 1 à 5	60				CT	Ecrit	1
S4 : Séminaires 6 à 8	30				CT	Ecrit	1
S2 : Séminaires 9 à 11		90			CC	Pratique 1	
S4 : Séminaire 12		30			CC	Pratique 2	1
S4 : Rapport de stage			140		CT	Oral + Powerpoint	1
S4 : Mémoire de recherche				70	CT	Mémoire + soutenance	1

Joindre par ailleurs le règlement d'examens et MCC complet au dossier en annexe

IV – Financement

1. Effectifs

Effectif minimal permettant d'atteindre l'autofinancement et en-dessous duquel la formation ne peut ouvrir : 5

2. Tarifs proposés (doit être développé à l'aide de la fiche financière Annexe A)

Type de formation	Droits universitaires (1)	Droits complémentaires (2)	Total frais d'inscription
Formation initiale	249,57	950	1199,57
Formation continue financée par un organisme	249,57	1900	2149,57
Formation continue non financée par un organisme	249,57	950	1199,57
A distance			

(1) Montant des droits nationaux selon le niveau du diplôme et l'année de référence de création du DU

(2) Montant des droits complémentaires par étudiant impliqués par l'obligation d'équilibre recettes / dépenses.